



//
COMMUNIQUÉ DE
PRESSE



Paris, le 27 septembre 2022

Projet de loi d'accélération des énergies renouvelables : ne ratons pas le train de la transition énergétique !

Le Gouvernement a présenté hier, lundi 26 septembre, un projet de loi d'accélération des énergies renouvelables. Dans un contexte marqué par le besoin urgent de déployer de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable, le SER se réjouit de la présentation de ce texte, qui constitue une bonne base de travail pouvant encore être enrichie au cours de son examen parlementaire.

Si la France avait respecté ses objectifs de développement des énergies renouvelables en 2020, le pays disposerait aujourd'hui d'un volume d'énergie supplémentaire permettant de couvrir 20 % de la consommation de l'industrie française. Alors que l'hiver qui approche pourrait conduire à des interruptions dans l'approvisionnement énergétique des entreprises et des services publics et que les factures d'énergie vont augmenter, le débat serait sans doute très différent si la France n'accusait pas un tel retard dans le développement des énergies renouvelables.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) se réjouit donc de la présentation d'un projet de loi visant à accélérer la transition énergétique. Plusieurs dispositions représentent des avancées importantes, et notamment la reconnaissance de la raison impérieuse d'intérêt public majeur (RIIPM) pour les projets renouvelables, la facilitation de l'accès au foncier pour le solaire (photovoltaïque ou thermique) ou encore le partage de la valeur, qui permettra de rendre plus visibles pour les riverains les bénéfices économiques générés par les installations renouvelables.

Parmi les leviers qui mériteraient d'être mieux mobilisés, le SER considère que le texte devra encore évoluer afin d'accélérer le développement des installations et des réseaux pour la chaleur, le froid et les gaz renouvelables, et de fournir un cadre pour le déploiement des solutions agrivoltaïques. Il convient également d'aller plus loin afin d'encadrer les délais administratifs ou contentieux, au-delà des mesures qui pourront être prises au niveau réglementaire.

La situation actuelle vient confirmer le besoin impérieux d'accélérer le développement des énergies renouvelables en France, tout en préservant la biodiversité. Le texte présenté ce jour doit certes être encore enrichi, mais je formule le vœu que l'examen parlementaire permette de discuter du fond des sujets, car la souveraineté énergétique de notre pays et la lutte contre le changement climatique nous concernent tous et transcendent les appartenances politiques. Nous avons déjà pris du retard ces quinze

dernières années, nous ne pouvons pas cette fois rater le train de la transition énergétique » déclare Jean-Louis BAL, Président du SER.



Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr // Twitter : [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr) // LinkedIn : [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/syndicat-des-energies-renouvelables)

Le SER utilise votre adresse mail uniquement pour les informations dédiées à la presse. Pour vous désinscrire des communiqués de presse du SER : [cliquer ici](#).